

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2015-07-01 du 7 juillet 2015 portant modification de la composition des commissions des aides, des finances, du partenariat et de la communication du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : AFSX1530491X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 28 mars 2013 modifié portant nomination au comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2013-04-01 du 19 avril 2013 portant composition de la commission des aides du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2013-04-02 du 19 avril 2013 portant composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2013-04-03 du 19 avril 2013 portant composition de la commission du partenariat et de la communication du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2013-07-07 du 4 juillet 2013 portant modification de la composition de la commission des aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2013-12-15 du 11 décembre 2013 portant modification de la composition de la commission des aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2014-7-9 du 3 juillet 2014 portant modification de la composition de la commission des aides du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2014-7-10 du 3 juillet 2014 portant modification de la composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2014-7-12 du 3 juillet 2014 portant modification de la composition de la commission du partenariat et de la communication du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2014-12-2 du 18 décembre 2014 portant modification de la composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération n° 2014-12-8 du 18 décembre 2014 portant modification de la composition de la commission du partenariat et de la communication du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu le règlement intérieur du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique adopté le 7 novembre 2006 modifié, et notamment son article 1^{er};

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. De modifier la composition de la commission des aides du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique comme suit :

Sont nommés membres de la commission des aides du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :

Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique de l'État

M. Grégoire JOURDAN.

2. De modifier la composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique comme suit :

Sont nommés membres de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :

Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique territoriale

Mme Muriel GIBERT.

3. De modifier la composition de la commission du partenariat et de la communication du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique comme suit :

Sont nommés membres de la commission du partenariat et de la communication du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :

Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique de l'État

Mme Catherine DE GROOF.

M. Grégoire JOURDAN.

4. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du fonds et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2015-07-01 du 7 juillet 2015 portant modification de la composition des commissions des aides, des finances, du partenariat et de la communication du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Nombre de présents au moment de la délibération : 17.

Votants : 19 dont 2 pouvoirs.

Abstentions : 0.

Nombre de voix « Pour » : 19.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 7 juillet 2015.

La vice-présidente,
A. DUGUET

Le directeur,
J.-C. WATIEZ